

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°3
DU BUDGET
PRINCIPAL 2024
DE LA VILLE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Camille FALQUE, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Malika DJERBOUA.

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

Monsieur Daniel GUIRAUD s'étant déporté n'a pas pris part aux débats et au vote.

CONSEIL MUNICIPAL 11 DECEMBRE 2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,
VU le Budget Primitif 2024 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Une décision modificative n°3 du budget principal 2024 doit être adoptée afin de prendre en compte des dépenses et recettes nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

Monsieur Daniel GUIRAUD ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°3 du budget principal 2024 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM3
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	11 100,00
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		11 100,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 100,00
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		11 100,00
R002		
Total des recettes de fonctionnement		11 100,00

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM3
011	Charges à caractère général	86 909,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	169 778,65
Total des dépenses de gestion courante		97 869,65
66	Charges Financières	
68	Dotations aux amortissements	57 243,70
022	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		155 113,35
023	Virement à la section d'investissement	144 013,35
042	Opérat° d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		144 013,35
TOTAL		11 100,00
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement		11 100,00

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM3
13	Subventions d'investissement reçues	-
Total des recettes d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 592,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
024	Produits de cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières		40 592,56
Total des recettes réelles d'investissement		-
021	Virement de la section de fonctionnement	144 013,35
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		144 013,35
TOTAL		144 013,35
R001		
RAR		
Total des recettes d'investissement		-
TOTAL		103 420,79
D001		
RAR		
Total des dépenses d'investissement		103 420,79

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM3
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	
21	Immobilisations corporelles	41 020,79
Total des opérations d'équipement		200 000,00
Total des dépenses d'équipement		241 020,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
26	Titres de participation	137 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
27	Autres Immobilisations financières	
Total des dépenses financières		137 600,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		103 420,79
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		103 420,79
D001		
RAR		
Total des dépenses d'investissement		103 420,79

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 1 abstentions

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance


Patrick BILLOUET

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

13 DEC. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20241211-D130-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.